

Communiqué de presse / 1^{er} mai 2020

COVID-19 : la HES-SO maintient l'enseignement à distance jusqu'aux examens

La HES-SO a adopté un deuxième train de mesures concernant la formation qui tient compte des mesures d'assouplissement communiquées par le Conseil fédéral. En règle générale, l'enseignement à distance est maintenu jusqu'à la fin des cours. L'assouplissement des mesures sanitaires bénéficiera principalement aux enseignements pour lesquels l'accès aux infrastructures des hautes écoles est incontournable, notamment les domaines artistiques, l'ingénierie et la santé. Les activités de recherche reprendront également progressivement.

Règle générale : enseignement à distance maintenu et modalités d'examen inchangées

Le Conseil fédéral a annoncé qu'il autoriserait en principe les hautes écoles à reprendre les cours en présentiel dès le 8 juin 2020. Cette étape intervenant à proximité immédiate de la fin des cours, la HES-SO maintient l'enseignement à distance jusqu'aux sessions d'examens par souci de clarté et de stabilité, aussi bien envers les étudiant-es qu'envers le personnel enseignant. Pour les mêmes raisons, même si les examens en présentiel sont autorisés à partir du 11 mai 2020, la HES-SO renonce à apporter des modifications aux modalités d'évaluation déjà communiquées. Les examens, évaluations et contrôles continus pourront avoir lieu en présentiel uniquement dès le 8 juin 2020 (sous réserve de nouvelles décisions du Conseil fédéral).

Exceptions : enseignements pour lesquels l'accès aux infrastructures est nécessaire

Certains cours n'ont toutefois pas pu s'organiser à distance, ou alors partiellement seulement. C'est le cas en particulier dans les domaines artistiques (ex. productions, ateliers, cours de musique d'ensemble), l'ingénierie (ex. laboratoires) et la santé (ex. manipulations, gestes médicaux). Dans ces cas, des dispositifs spécifiques seront mis en place pour permettre l'enseignement présentiel en principe dès le 8 juin 2020.

Dès le 11 mai 2020 déjà, certains cours ou activités pratiques pourront également reprendre de manière limitée et contrôlée, sous condition d'une autorisation explicite, d'un nombre maximum de 5 participant-es et du respect strict des mesures de protection. Cette mesure facilitera notamment la pratique musicale, l'utilisation de certains ateliers d'art ou encore l'accès aux laboratoires pour les travaux de Bachelor ou Master.

L'emprunt de matériel ou d'ouvrages des bibliothèques sera possible dès le 11 mai, mais l'accès aux salles de classes, aux salles de lecture et aux espaces d'études ouverts restera interdit.

Reprise progressive des activités de recherche

Les hautes écoles de la HES-SO se préparent par ailleurs à la reprise progressive de la recherche, qui a été suspendue ou limitée. Dès le 11 mai prochain, d'entente avec les autorités cantonales, les chercheurs et les chercheuses qui ont besoin d'accéder aux infrastructures pour mener leurs travaux pourront reprendre les activités présentesielles, selon des modalités spécifiques et dans le strict respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.

La HES-SO met tout en œuvre pour minimiser les impacts et conséquences de la pandémie pour les étudiant-es. Le Rectorat et les hautes écoles remercient l'ensemble de leur communauté pour leur engagement. Ils sont fiers [des nombreuses initiatives](#) du personnel et des étudiant-es en faveur des personnes touchées directement ou indirectement par les conséquences du COVID-19.

Contact :

- Luciana Vaccaro, Rectrice HES-SO, 079 592 79 06
- François Abbé-Decarroux, Directeur général HES-SO Genève, 078 605 39 04
- Brigitte Bachelard, Directrice générale HE-Arc, 076 557 11 10
- Jacques Genoud, Directeur général HES-SO Fribourg, 079 546 40 69
- Inka Moritz, Directrice de HESAV, représentante des hautes écoles vaudoises de type HES, 075 443 56 91
- François Seppey, Directeur général HES-SO Valais-Wallis, 079 276 89 40
- Sarah Kopse, Secrétaire générale et responsable communication a.i., 079 217 78 47

Ce deuxième train de mesures de la HES-SO complète et précise le premier communiqué le 8 avril dernier (www.hes-so.ch/coronavirus). Il s'inscrit dans le plan d'assouplissement des mesures destinées à lutter contre le COVID-19 annoncé par le Conseil fédéral le 16 avril puis le 29 avril 2020 concernant les étapes 2 (dès le 11 mai) et 3 (dès le 8 juin).